

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
8e séance  
tenue le  
jeudi 8 octobre 1992  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 8e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : M. GUERRERO (Philippines)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

UN LIBRARY  
JAN 07 1993  
UN/SA COLLECTION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/47/SR.8  
12 octobre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

DEBAT GENERAL (suite)

1. Mme AGGREY-ORLEANS (Ghana) exprime tout d'abord son plein appui à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77. Les travaux de la Deuxième Commission ont débuté avec, en toile de fond, une crise économique mondiale qui touche tous les pays, tant développés qu'en développement, faisant ainsi ressortir leur interdépendance. Cette crise est si grave que la production mondiale par habitant a même enregistré une baisse de plus de 2 %.

2. Les termes de l'échange des pays en développement continuent à se détériorer en raison surtout d'une chute du cours des produits de base s'accompagnant d'une hausse exorbitante des prix des biens et des services nécessaires à leur développement. De plus, le service de la dette est tel que les pays en développement sont devenus des exportateurs nets de capitaux vers les pays industrialisés.

3. Selon l'Etude sur l'économie mondiale 1992, la crise risque de durer, en l'absence de mesures fondamentales d'ajustement. Comme l'ont souligné tout récemment l'Administrateur du Fonds monétaire international et le Secrétaire général dans son Rapport sur l'activité de l'Organisation, des transformations structurelles du climat économique général sont essentielles pour compléter les efforts que déploient les pays en développement pour appliquer leurs programmes de développement.

4. Toujours selon l'Etude sur l'économie mondiale 1992, en 1991, les exportations des pays en développement se sont accrues d'environ 10 % en termes de volume, mais de 5 % seulement en termes de valeur, les prix moyens des exportations ayant baissé. D'après le rapport du PNUD, la dette extérieure des pays en développement est passée de 650 milliards de dollars environ en 1980 à 1 350 milliards de dollars en 1990.

5. La situation économique de l'Afrique est particulièrement préoccupante. Evaluant l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, l'Assemblée générale a conclu à sa quarante-sixième session (résolution 46/151) que les objectifs fixés en matière de redressement économique et de développement durable n'avaient pas été atteints. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général déclare que la plupart des Africains sont plus pauvres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque leurs pays ont accédé à l'indépendance vers la fin des années 50 et durant la décennie suivante. L'Afrique est la seule région où le nombre d'habitants vivant dans la pauvreté risque de s'accroître d'ici à l'an 2000. C'est aussi la seule région au monde dont la dette globale est égale ou supérieure à la production économique. Cette situation est aggravée par la sécheresse qui sévit en Afrique australe, et ceci en dépit des mesures de restructuration économique entraînant des coûts sociaux très élevés que poursuivent de nombreux pays africains, dont le Ghana.

(Mme Aggrey-Orleans, Ghana)

6. Dans ces conditions, l'Organisation des Nations Unies ne devrait-elle pas saisir l'occasion inestimable que lui offre la fin de la guerre froide, de s'acquitter de son obligation en vertu de la Charte qui est de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" et jouer un rôle central dans la coopération économique internationale?

7. L'ajustement structurel est essentiel, mais il sera inopérant s'il ne s'accompagne pas de véritables mesures d'allègement de la dette, d'un accroissement des courants de ressources financières et de prix plus équitables des produits de base dans le cadre d'un système commercial international plus équilibré. A cet égard, il devient de plus en plus urgent que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent dans les meilleurs délais.

8. Le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 adopté par l'Assemblée générale à sa dernière session (résolution 46/151, annexe) constitue un cadre d'action unique qui devrait permettre aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies de jouer un rôle fondé sur le partage des responsabilités et le partenariat. La communauté internationale s'y engage à nouveau à soutenir les efforts que l'Afrique a la ferme volonté de déployer pour sa part, en vue de la réalisation d'un développement soutenu et durable. En Afrique, plus de 30 pays ont déjà entrepris des politiques de transformations structurelles, et la démocratisation du processus de développement se poursuit résolument. La communauté internationale, de son côté, devrait s'acquitter des engagements qu'elle a contractés au titre de ce nouvel ordre du jour, et l'Organisation des Nations Unies, qui doit jouer un rôle majeur dans l'application de l'ordre du jour, devrait mettre au point des programmes d'action précis qui soient compatibles avec celui-ci et en assurer le suivi et l'évaluation. Or, il est extrêmement décevant que, près d'un an après son adoption, ce nouvel ordre du jour international n'a pas encore été officiellement lancé par l'Organisation.

9. Il est vrai que le système des Nations Unies a mis au point un plan d'action, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (E/AC.51/1992/5). Il serait bon d'y inclure un mécanisme permettant aux organes, institutions et organismes du système d'évaluer leurs programmes et activités au titre du plan, ce qui aiderait le système des Nations Unies à s'adapter aux exigences du Nouvel ordre du jour de manière plus souple et dynamique.

10. La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est terminée par l'adoption de l'"Engagement de Carthagène", qui tient particulièrement compte des besoins des pays en développement. Il est à espérer que les recommandations visant à corriger les distorsions les plus graves des marchés mondiaux des produits de base et à améliorer la capacité technologique des pays en développement seront appliquées.

/...

(Mme Aggrey-Orleans, Ghana)

11. Quant à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, elle a constitué un événement historique dont il est urgent d'assurer le suivi dans le nouvel esprit de coopération qui s'est forgé. Il serait essentiel que la commission de haut niveau sur le développement durable dont l'établissement est indispensable à l'application du programme Action 21 soit créée pendant la session en cours.

12. Il est également à espérer que ce nouvel esprit de coopération marquera l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cet examen devrait déboucher sur l'adoption d'une approche axée sur les programmes et tendant à intégrer les programmes et les projets du système des Nations Unies dans les plans de développement national.

13. La délégation ghanéenne est convaincue que l'Organisation des Nations Unies demeure l'instance la mieux placée pour traiter les problèmes économiques et environnementaux et relever les défis qui menacent la paix et la sécurité internationales.

14. M. OULD EL GHAOUTH (Mauritanie), parlant au nom des pays membres de l'Union du Maghreb arabe, déclare qu'il souscrit entièrement à l'importante déclaration faite au nom du Groupe des 77 par le représentant du Pakistan. Cette année, la Deuxième Commission voit sa tâche facilitée par les délibérations et décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le débat de haut niveau du Conseil économique et social. Par ailleurs, elle se réunit alors que l'économie internationale se caractérise par le déclin de la production mondiale, une aggravation sans précédent du chômage, la détérioration des termes de l'échange et l'instabilité monétaire.

15. Cette situation est si alarmante que la communauté internationale ne peut, de toute évidence, s'en remettre entièrement aux forces du marché. En effet, les mesures d'ajustement économique structurel difficiles, voire douloureuses, auxquelles les pays en développement se sont astreints ne leur permettront de relancer leur économie que si l'environnement économique international leur est favorable. Il est donc impératif que la croissance soit soutenue et non inflationniste dans les grands pays industrialisés. En effet, la croissance généralement lente des pays industriels fait planer une ombre sur les perspectives économiques des pays en développement. Cette situation est exacerbée par les tendances à la récession et l'affaiblissement apparent des liens économiques traditionnels entre pays développés et pays en développement.

16. Cet affaiblissement n'est nulle part aussi évident que dans le secteur des produits de base. En effet, les prix ont continué à chuter et les mesures protectionnistes se sont renforcées, ce qui est surtout préoccupant pour les pays en développement les plus fortement tributaires des exportations de produits de base ou les plus lourdement endettés. Il est à espérer que les négociations multilatérales d'Uruguay visant à établir un système commercial multilatéral ouvert aboutiront le plus rapidement possible.

/...

(M. Ould El Ghaouth, Mauritanie)

17. L'issue du processus d'ajustement dans les pays en développement dépend en effet dans une large mesure de l'accès aux marchés des pays développés. A cet égard, l'Union du Maghreb arabe est convaincue de la nécessité de resserrer ses liens avec la Communauté européenne. Il y va de l'intérêt mutuel des deux ensembles et de la stabilité de la région méditerranéenne.

18. En ce qui concerne la crise de la dette extérieure, les stratégies suivies pour résoudre ce problème doivent être revues et adaptées aux besoins : les rééchelonnements d'année en année, associés à des mesures d'ajustement, peuvent améliorer la situation financière dans l'immédiat, sans alléger cependant la charge globale à long terme; en effet, l'encours de la dette africaine ne cesse d'augmenter et s'élève à l'heure actuelle à plus de 236,7 milliards de dollars. Cette situation est aggravée par des taux d'intérêt réels élevés, la réticence des banques commerciales à consentir de nouveaux prêts et la stagnation de l'aide publique au développement. Les déclarations faites en séance plénière par les ministres des pays du Maghreb témoignent des souffrances qu'endurent des centaines de millions de personnes dans les pays africains. Il faut accorder une attention plus grande à la situation dramatique de ces pays, car cette récession économique, ce chômage endémique et cette misère sociale risquent de déboucher sur l'instabilité politique.

19. Pour s'attaquer aux racines du problème de l'endettement, il faut avant tout remédier à la situation des institutions financières en mettant à leur disposition des ressources à la mesure des objectifs, notamment lors de la dixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. De même, un effort concerté de toutes les parties est nécessaire pour accroître le volume global de l'aide publique au développement et renforcer son efficacité si l'on veut que les pays en développement poursuivent leurs politiques d'ajustement dans la croissance. En fait, à un moment où les pays les moins avancés et d'autres pays d'Afrique passent d'une situation d'extrême urgence à une phase de redressement économique, le soutien extérieur demeure une nécessité pour eux.

20. Quant à la crise provoquée par la sécheresse qui sévit sur de vastes parties du continent africain, elle n'est pas terminée et une aide d'urgence sera, dans bien des cas, encore nécessaire en 1993. A cet égard, la mise en oeuvre des recommandations du Sommet de Rio, en particulier la constitution d'un mécanisme intergouvernemental pour élaborer une convention internationale de lutte contre la désertification, serait particulièrement utile. Quant à l'établissement d'une commission de haut niveau sur le développement durable, elle pourrait constituer le cadre approprié d'un nouveau partenariat mondial. Il faudra également réfléchir sur les moyens les plus efficaces d'assurer l'application intégrée de l'ensemble des décisions contenues dans l'Action 21. Il convient, à cet égard, de saluer la signature par un nombre impressionnant de chefs d'Etat et de gouvernement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de celle relative à la diversité biologique.

/...

(M. Ould El Ghaouth, Mauritanie)

21. Il est évident que l'avenir dépendra pour beaucoup de l'ampleur de la coopération économique internationale entre les pays de toutes les régions. Les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe continueront à jouer leur rôle dans ce processus. Le renforcement de l'intégration économique et le maintien de la stabilité de cette union sont indispensables à la réalisation des objectifs généraux de l'Organisation des Nations Unies.

22. M. TURK (Slovénie) note que plusieurs nouveaux Etats Membres participent à l'Assemblée générale pour la première fois, du fait du processus de démocratisation, qui a mis un terme aux divisions de la guerre froide. Il est impérieux que la communauté internationale facilite leur intégration à l'économie mondiale, sur la base du principe de l'égalité souveraine des Etats. Il est en effet essentiel d'appuyer les réformes économiques en cours dans les pays en transition. L'économie mondiale tout entière en bénéficiera.

23. La Slovénie, qui était la République la plus développée de l'ancienne Fédération yougoslave, a été la première victime de l'intervention de l'armée yougoslave. Même si elle a nettement moins pâti de la crise yougoslave que certaines autres républiques, elle a subi des dégâts économiques considérables et son PIB a baissé d'environ 15 %. Pourtant, l'économie slovène, traditionnellement orientée vers l'exportation, principalement vers les marchés occidentaux, est en train de reprendre et la Slovénie accuse déjà un excédent de la balance des paiements. Une nouvelle monnaie a été introduite en 1991 et le Gouvernement attache une grande importance à la stabilisation de l'inflation, qui a atteint 21 % par mois. Il a entrepris un processus de restructuration et de privatisation de l'économie slovène, le commerce extérieur est déjà en grande partie libéralisé. Le Gouvernement encourage les investissements étrangers et banques et sociétés étrangères ont déjà commencé à s'installer en Slovénie.

24. Il est à noter que les deux tiers des produits exportés vont aux pays membres de la Communauté européenne. La Slovénie négocie actuellement un accord de commerce et de coopération avec la Communauté européenne, dont elle souhaite faire partie un jour, pour des raisons historiques aussi bien qu'économiques.

25. En même temps, la Slovénie souhaite développer la coopération existante avec les pays en développement.

26. La situation politique en Slovénie est stable mais, si les conséquences économiques de l'intervention militaire de l'armée yougoslave sont progressivement éliminées en Yougoslavie, l'afflux de réfugiés représente encore une lourde charge. Par ailleurs, la situation économique en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, ravagées par la guerre, appelle une vaste assistance de la communauté internationale. Ceci est vrai également de la Macédoine, qui n'est pas encore Membre de l'ONU et qui, sans être directement touchée par la guerre, souffre des conséquences économiques créées par la

(M. Turk, Slovénie)

guerre dans d'autres parties de l'ancienne Yougoslavie. Sans la solidarité internationale, ces pays n'ont pas les ressources suffisantes pour assurer leur relèvement économique et leur développement à un rythme compatible avec l'intégration à l'économie mondiale.

27. L'importance des activités opérationnelles pour le développement a été soulignée par de nombreux orateurs et le large soutien accordé à la réforme du financement et de la conduite de ces activités contribuera sans nul doute à l'adoption de décisions importantes, peut-être dès la session en cours. L'accent mis sur les activités sur le terrain s'avère justifié, malgré quelques problèmes de coordination de ses activités. La Slovénie est favorable aux principes d'universalité et de neutralité appliqués dans l'assistance de l'ONU ainsi que l'élément de libéralité des activités opérationnelles.

28. En matière de développement, la Slovénie appuie vigoureusement le rôle éminent joué par le Programme des Nations Unies pour le développement et elle est vivement désireuse de poursuivre et de renforcer sa coopération avec le PNUD. Elle considère qu'à cette fin, un accord de coopération entre le PNUD et la Slovénie devrait être conclu dès que possible. De tels accords passés entre le PNUD et les nouveaux Etats permettraient d'incorporer ces pays aux projets du PNUD ou de poursuivre les projets en cours sans interruption.

29. Pour terminer, il convient de noter que pendant la guerre froide, les arrangements institutionnels internationaux ne permettaient guère de favoriser la coopération et l'intégration économiques. Sans ignorer les problèmes de l'économie mondiale, notamment ceux qui touchent les pays en développement, il convient de noter que la coopération politique multipliera les possibilités de solutions à certains des problèmes fondamentaux de l'économie mondiale. C'est dans cet esprit que la Slovénie appuie les activités de suivi de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement et c'est dans cet esprit également qu'elle espère que les négociations d'Uruguay donneront des résultats importants, notamment dans le domaine de la libéralisation des échanges de textiles, de produits agricoles et de services et que l'accès au marché sera facilité aux produits des pays en développement. La Slovénie espère bientôt faire partie de toutes les institutions économiques internationales du système des Nations Unies car elle est convaincue de l'importance vitale de la coopération économique internationale.

30. M. Guerrero (Philippines) prend la présidence.

31. Mme DES ILES (Trinité-et-Tobago) dit que la Trinité-et-Tobago s'associe pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe des 77, dans laquelle est parfaitement exposée la crise que traversent les pays du Sud. Depuis plus de 10 ans, en effet, la majorité de la population mondiale a vu son niveau de vie chuter de manière catastrophique et le tissu social se désagréger, mettant ainsi en péril non seulement la démocratie, mais aussi la paix et la sécurité internationales.

(Mme Des Iles, Trinité-et-Tobago)

32. La crise de la dette a réduit la capacité des pays en développement à satisfaire les besoins élémentaires de la population. Pour la résoudre, il faudra trouver des solutions novatrices et courageuses applicables à tous les types de dette. L'Assemblée générale doit continuer de jouer le rôle qui est le sien dans la recherche d'un règlement concerté.

33. La dégradation des termes de l'échange continue, elle aussi, d'entraver la relance des pays en développement. Les politiques d'ajustement structurel que ces derniers ont mises en oeuvre ont donné lieu à des effets pervers à court terme et il est à espérer que les institutions issues des Accords de Bretton Woods envisageront de nouvelles modalités qui permettront de mettre en place des mesures de protection sociale pour prévenir toute nouvelle aggravation de la situation.

34. Il est donc pour le moins paradoxal qu'au moment où les pays du Sud consentent de grands sacrifices pour diversifier leur économie, ceux du Nord leur opposent des barrières commerciales qui entravent les exportations de produits nouveaux. Alors que l'on entrevoit la création de "mégablocs" économiques, les négociations d'Uruguay piétinent. Les pays industrialisés s'étaient engagés à prendre des mesures en vue de libéraliser les échanges et de mettre un frein aux barrières non tarifaires, mais ces promesses n'ont pas été tenues. Nombre d'entre eux optent aujourd'hui pour d'autres voies que celles du multilatéralisme. L'universalisation du GATT avait permis à l'Organisation de mieux s'acquitter de ses obligations en matière de libéralisation du commerce mondial au bénéfice de tous les pays. Il importe maintenant que toutes les parties contractantes s'emploient d'urgence à mener à bien ces négociations et que les pays développés resserrent leurs liens de coopération dans le domaine macro-économique.

35. Les décisions auxquelles est parvenue la communauté internationale lors de la Conférence de Rio doivent aujourd'hui être suivies d'effets. L'exécution des activités du programme Action 21 doit être une priorité et les pays développés se doivent d'honorer les engagements qu'ils ont pris à cet effet. Les pays en développement, pour leur part, devront consacrer des ressources en quantité non négligeable pour intégrer les questions d'environnement et de développement à leurs stratégies nationales, tout en favorisant le développement humain et en protégeant les groupes les plus vulnérables de la population.

36. L'Assemblée générale devra, à sa présente session, mettre en place la Commission du développement durable. Il lui faudra aussi lancer les préparatifs de la conférence sur le développement durables des petits pays insulaires, de la conférence mondiale sur la gestion intégrée et le développement durable des régions côtières et des zones maritimes et préparer les négociations relatives à la conclusion d'une convention internationale de lutte contre la désertification. Sur ce dernier point, l'on ne peut que féliciter l'Organisation de son action humanitaire en faveur des pays d'Afrique victimes de la sécheresse et espérer que la communauté internationale continuera de lui apporter son soutien.

(Mme Des Iles, Trinité-et-Tobago)

37. La Charte fait obligation à l'Organisation de s'occuper non seulement de questions politiques, mais aussi des domaines économique et social. Il faut à cette fin repenser le processus de restructuration et de revitalisation de manière qu'elle soit mieux à même de régler les problèmes en suspens et de promouvoir la coopération internationale au bénéfice du développement économique et social de tous les peuples. La restructuration doit se faire dans l'esprit des principes de la Charte, notamment l'égalité souveraine des Etats Membres, le processus décisionnel devant rester démocratique. L'examen triennal des activités opérationnelles, complément de la restructuration, doit se fonder sur la résolution 44/211.

38. Il importe aujourd'hui de définir un projet d'avenir en matière de paix et de sécurité internationales. L'on sait désormais que la paix est plus que le simple état de non-guerre et qu'elle ne peut être durable que si l'on met en place les conditions économiques et sociales qui élimineront les causes sous-jacentes des conflits. Les divers objectifs de la Charte ne peuvent plus être poursuivis individuellement et doivent être envisagés sous l'angle de leur interdépendance.

39. M. KHOUINI (Tunisie) dit que sa délégation souscrit entièrement à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77, dont la Tunisie fait partie. Les grands changements intervenus sur la scène internationale ont favorisé l'émergence de l'interdépendance véritable des nations et la mondialisation des problèmes, tout en suscitant l'espoir d'un monde meilleur où la lutte contre le sous-développement serait au coeur des préoccupations de la communauté internationale. Malheureusement, cet élan est freiné par la détérioration de l'économie mondiale, et particulièrement celle des pays en développement. Diverses études montrent d'ailleurs que cette tendance négative se poursuivra dans les années à venir si l'on ne prend pas des mesures énergiques aux niveaux national et international.

40. La croissance est directement liée à la compétitivité internationale et à une plus grande ouverture des marchés. Elle passe aussi par un resserrement des liens de coopération sur le plan macro-économique afin d'éviter que l'épargne mondiale s'investisse dans un petit nombre de pays à devise forte et que les taux d'intérêt continuent d'être à la hausse. Il incombe à la communauté internationale et notamment aux pays industrialisés d'assurer l'expansion et la stabilisation de l'économie mondiale, notamment en soutenant les pays en développement par le biais de l'assistance technique et financière.

41. L'endettement étant le principal facteur responsable du tarissement des flux financiers, il constitue la principale préoccupation des pays en développement. La solution du problème de la dette exige des efforts résolus de la part de toutes les parties concernées. La Tunisie se félicite que de nouvelles options aient été proposées ces dernières années, mais elle estime que les mesures préconisées et les résultats obtenus sont loin d'être satisfaisants. La solution durable à la crise de la dette passe nécessairement par une stratégie globale visant la réduction du principal et du service de tous types de dette et pour toutes les catégories de pays endettés, ainsi que l'adoption de mesures visant à l'alléger, telles que l'échange dette/nature.

/...

(M. Khouini, Tunisie)

42. L'expansion des échanges internationaux s'est opérée de manière inégale et le protectionnisme et l'insuffisance des recettes tirées de l'exportation des produits de base compromettent la croissance des pays en développement. La Tunisie appelle au renforcement des échanges commerciaux dans le cadre de l'ordre commercial international résultant des négociations multipartites et à la participation des pays en développement à la prise de décisions en ce domaine. Il importe de mener rapidement à leur terme les négociations d'Uruguay.

43. En Afrique, la croissance économique n'a pas dépassé la croissance de la population et donc aucune régression de la pauvreté n'a été enregistrée. La Tunisie se félicite de l'adoption du nouveau Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique pour les années 90 et espère qu'il aura le soutien de la communauté internationale. Elle attache également une grande importance à la convocation d'une Conférence internationale sur le financement du développement, dont il faudrait arrêter les modalités à la présente session.

44. Les questions relatives à l'environnement et au développement tiennent une place de choix dans la stratégie de développement économique et social de la Tunisie. Il ne saurait en effet y avoir de développement durable sans une sage politique d'utilisation des ressources. Toutefois, cette question ne peut se régler qu'à l'échelle planétaire et doit donc rester l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale. Il est du devoir de cette dernière de tout mettre en oeuvre pour assurer le suivi des décisions prises à la Conférence de Rio. Il incombe en outre aux pays développés d'honorer leurs engagements, de mettre à la disposition des pays en développement des ressources financières nouvelles et additionnelles et d'assurer le transfert de technologie à des conditions préférentielles. La Tunisie se félicite à cet égard de la décision de créer la Commission du développement durable ainsi qu'un comité intergouvernemental chargé de négocier le texte d'une convention internationale de lutte contre la désertification.

45. En conclusion, l'intervenant rappelle que la Tunisie a déjà présenté de nombreuses idées et propositions en vue de favoriser l'émergence d'un environnement économique mondial plus propice au développement et donc plus à même de créer des conditions de paix et de sécurité pour tous. Il faut, selon les termes de son président, oeuvrer à la conclusion d'un "pacte de progrès et de développement" entre les pays industrialisés et les pays en développement.

46. M. BURAVKIN (Biélorus) fait observer qu'au cours de l'année écoulée, le Biélorus, comme beaucoup d'Etats sur le territoire de l'ancienne Union soviétique, a franchi un nouveau pas dans la transition vers l'économie de marché en toute indépendance politique et économique : il a commencé à prendre sa place sur l'arène économique et politique internationale puisqu'il a été reconnu par plus de 100 Etats, établissant des liens diplomatiques avec la plupart d'entre eux. Le nombre de pays avec lesquels le Biélorus entretient

(M. Buravkin, Bélarus)

des relations économiques et commerciales mutuellement avantageuses ne cesse d'augmenter. En même temps qu'il cherche à préserver et renforcer ses relations de coopération avec les Etats membres de la Communauté d'Etats indépendants, le Bélarus a entamé un rapprochement économique et politique avec l'Europe avec qui il s'oriente vers de nouvelles relations économiques.

47. Ses premiers pas sur la voie de l'indépendance, le Bélarus devra les franchir dans des conditions particulièrement difficiles puisque le démantèlement des anciennes structures administratives s'inscrit dans le contexte des conséquences tragiques de la plus grosse catastrophe nucléaire des temps de paix, l'accident de Tchernobyl. De plus, la situation économique intérieure et extérieure ne cesse de se détériorer. Le produit national brut du Bélarus qui, depuis deux ans, baissait en moyenne de 2 %, est tombé en moyenne de 13 % au cours des huit derniers mois. Le coût de la vie a été multiplié par 4 ou 5. Le coût des sources d'énergie et autres ressources minérales, que le Bélarus continue d'importer de la Russie et d'autres Etats de la CEI, ne cesse d'augmenter. Le Bélarus subit de plein fouet les effets négatifs de l'effondrement des relations économiques au sein non seulement de l'ancienne Union soviétique mais aussi du Conseil d'assistance économique mutuelle.

48. Les possibilités extraordinaires ouvertes par la fin de la guerre froide et de l'antagonisme idéologique ne sont pleinement exploitées. Ceci s'explique bien sûr par la stagnation de l'économie mondiale. La logique du nouvel ordre mondial interdépendant et intercomplémentaire fait qu'il est de plus en plus urgent que la communauté internationale soutienne activement les Etats en transition vers de nouvelles structures économiques et sociales. Elle pourrait ainsi accélérer le processus de transition et en limiter les conséquences sociales, économiques et écologiques.

49. Le Bélarus, nouvel Etat indépendant, a d'autant plus besoin du soutien de la communauté internationale qu'il mène pratiquement seul une lutte contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Qu'il suffise de dire que ces dernières années, ceci a absorbé 25 % du budget d'Etat. Il faudra sauvegarder le patrimoine génétique de la nation et créer un environnement sûr pour les générations futures. Depuis trois ans, pratiquement, tous les organes, programmes et institutions spécialisés du système des Nations Unies ont adopté des résolutions sur la coopération internationale dans la lutte contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et nombre de ces organismes ont commencé à les appliquer. L'Organisation mondiale de la santé, Habitat et le Programme Unesco/Tchernobyl, la Commission économique pour l'Europe et l'UNICEF. Les organisations non gouvernementales, les particuliers et les gouvernements de divers pays méritent également d'être mentionnés. Pourtant, on ne peut manquer de constater avec amertume qu'au cours de l'année écoulée, l'activité des organismes des Nations Unies dans ce domaine a commencé à se ralentir. La réalisation des divers projets du plan concerté de coopération reste au stade des études préliminaires. La coordination interne au sein de l'ONU est insuffisante et une des raisons en est le frein totalement injustifié mis à la création d'un organe compétent au sein du Secrétariat.

/...

(M. Buravkin, Bélarus)

50. Il paraît évident qu'un Etat ne peut éliminer le déficit budgétaire alors que des dizaines de milliers de roubles vont à la lutte contre les conséquences de cette tragédie nationale. Or le Bélarus doit faire face à une double tâche : éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et mettre en place une nouvelle économie axée sur le marché dans le jeune Etat démocratique. Le Parlement a passé plusieurs lois qui constituent les fondements juridiques de la nouvelle économie et de la nouvelle organisation de la société. Le Gouvernement prend diverses mesures pour donner effet à ces lois et sortir de la crise économique, et ce avec le concours de la communauté internationale. Le Bélarus participe à un processus engagé en janvier dernier à Washington. Suite aux décisions prises en février et en mai, il est bénéficiaire de l'assistance technique du PNUD. En juillet, il a été admis au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Un processus de coopération a également été enclenché au niveau européen. Le Gouvernement du Bélarus a maintenant pour tâche de coordonner ces courants d'aide internationale et attache donc la plus grande importance à la présence "physique" d'organisations internationales, dont l'ONU, sur le terrain du pays. Grâce à l'action énergique du Secrétaire général et de l'Administrateur du PNUD, un bureau temporaire ONU/PNUD sera ouvert à Minsk. Parallèlement, le Bélarus fait tout ce qui est en son pouvoir pour sortir de cette crise économique et accroître ses possibilités de venir en aide aux pays en développement, sur une base bilatérale aussi bien que dans le cadre de l'ONU. C'est pourquoi, il serait bon de créer un fonds ponctuel pour le financement du programme d'aide au Bélarus dans le cadre de sa coopération avec le PNUD.

51. Le Bélarus considère que les possibilités qu'offre l'ONU en matière de coopération au service du développement peuvent être considérablement élargies par la mise en oeuvre des principes énoncés dans la déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, les décisions de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement et celles de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Cartagène. Le consensus général qui s'est dégagé à Rio crée effectivement des possibilités de coopération multilatérale dans le domaine de la protection de l'environnement, mais ce ne sont que des possibilités. C'est pourquoi il faudra doter la Commission sur le développement durable et ses organes subsidiaires des moyens institutionnels d'une coopération multilatérale répondant aux besoins de tous les Etats.

52. Le Bélarus considère que le secteur économique et social de l'ONU et en particulier le Conseil économique et social peuvent contribuer largement au maintien de la paix et de la sécurité. Il importe de renforcer les possibilités d'alerte rapide et de prévention des phénomènes qui ont des effets négatifs sur la vie économique et sociale des pays, des régions et du monde entier. Dans ce contexte, la délégation biélorussienne tient à souligner l'intérêt de la proposition formulée par le Secrétaire général dans

(M. Buravkin, Bélarus)

son rapport sur la diplomatie préventive, tendant à ce qu'un Conseil économique et social restructuré et revigoré présente au Conseil de sécurité, conformément à l'article 65 de la Charte des Nations Unies, des rapports sur les situations nouvelles d'ordre économique et social qui risquent, si l'on ne prend pas de mesures pour y remédier, de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Les événements tragiques se font malheureusement de plus en plus nombreux et les organes économiques et sociaux de l'ONU ne peuvent rester à l'écart alors que les générations présentes et futures sont menacées par la guerre, sinon globale et thermonucléaire, du moins sanglante, qui empêche de croire à la sagesse de l'homme, à la valeur supérieure de l'être humain.

53. M. AL-HAJRI (Emirats arabes unis) dit que la fin de la guerre froide fournit à la communauté internationale l'occasion de se pencher de plus près sur les problèmes du développement et de la coopération économique internationale et de consacrer davantage de ressources, financières et autres, à résoudre les problèmes économiques des pays en développement. Cette occasion est d'autant plus précieuse que les points de vue sur le développement se sont rapprochés par suite de l'effacement des clivages politico-idéologiques, jusqu'alors déterminants. Il revient à l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que les aspects économiques déterminent dorénavant l'évolution politique car, comme le Conseil économique et social l'a réaffirmé à sa dernière session, la paix, le développement et la justice sont des objectifs indissociables.

54. La dernière décennie du XXe siècle a débuté par une phase d'évolution et de bouleversements aux aspects bien contradictoires. Les bienfaits des progrès actuels de la science et de la technique demeurent hors de la portée de centaines de millions d'habitants de la planète et l'environnement économique mondial rétrécit les perspectives de développement des pays en développement : endettement aboutissant à un transfert négatif de ressources, fermeture des marchés des pays industrialisés par diverses mesures protectionnistes, détérioration des cours des matières premières ou produits manufacturés exportés par les pays en développement, obstacles au transfert des techniques, tarissement de l'investissement étranger à des conditions appropriées, etc. Bon nombre de pays en développement ont donc vu leur situation économique et sociale se détériorer, ce qui n'est pas sans répercussions sur l'économie mondiale et sur la stabilité, la sécurité et la paix.

55. Un réexamen des mécanismes de l'ONU dans le domaine économique et social s'impose vu la nécessité d'éliminer les doubles emplois entre institutions et programmes chargés des activités opérationnelles pour le développement. Les Emirats arabes unis se félicitent à ce propos de l'intention exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation d'axer les prochaines mesures de restructuration des secteurs économique et social du Secrétariat de l'ONU sur les études, l'analyse des politiques, les activités opérationnelles et l'assistance humanitaire. Cette réorganisation doit être

(M. Al-Hajri, Emirats arabes unis)

guidée par le souci de renforcer le rôle du système des Nations Unies dans la coopération internationale pour le développement et se fonder sur les principes de la Charte, à savoir l'universalité de l'ONU, l'égalité entre les Etats et la non-intervention dans les affaires intérieures. Il faut en outre que l'équilibre géographique préside à la représentation aux organes directeurs des divers éléments du système.

56. La problématique de l'environnement et du développement ouvre de nouvelles perspectives à la coopération internationale pour le développement. A cet égard, la Conférence de Rio de Janeiro a fait prendre conscience, dans le monde entier, de la nécessité d'empêcher que le processus de développement compromette l'avenir des générations futures. Comme l'a dit le Secrétaire général, elle a suscité des engagements politiques au plus haut niveau et placé la question du développement durable au premier rang des objectifs de la communauté internationale. L'Assemblée générale ayant arrêté à sa session en cours le cadre institutionnel d'application du programme Action 21, il faut insister sur la représentation géographique et sectorielle appropriée de tous les Etats dans toutes les instances qui seraient créées à cet effet, en particulier à la future commission sur le développement durable et à son secrétariat.

57. Les Emirats arabes unis espèrent que les négociations d'Uruguay, dans le cadre du GATT, seront couronnées de succès. L'adoption de règles commerciales unifiées est essentielle pour l'instauration d'un système international d'échanges équitables, garantissant la concurrence, encourageant l'ouverture des marchés et mettant fin à la marginalisation des pays en développement dans l'économie mondiale. Ils se félicitent en outre des résultats de la dernière Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et en particulier de la Déclaration de Cartagena contenant les principes d'un nouveau partenariat du développement. Ils insistent également sur l'importance de la coopération entre pays du Sud, condition essentielle de leur intégration au commerce mondial, ce qui leur permettra d'obtenir les meilleurs termes pour leurs produits de base et facilitera la reprise du dialogue Nord-Sud, dialogue sans lequel il ne saurait y avoir consensus sur les questions relatives au développement économique et social dans le monde.

58. Bien qu'étant un petit pays en développement, les Emirats arabes unis ont accordé beaucoup d'importance à l'édification des infrastructures et des institutions de base et à la mise en valeur des ressources humaines et, parallèlement, ont assumé leurs responsabilités en matière de coopération économique internationale en accordant une aide à de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie, aide touchant tant la réalisation de projets de développement que l'assistance humanitaire en cas de catastrophe et de situation d'urgence.

/...

59. M. LONDOALE (Zaïre) dit que la Deuxième Commission commence des travaux à un moment où les changements fondamentaux survenus dans les relations internationales ouvrent de nouvelles perspectives mais suscitent aussi des inquiétudes dues, notamment, à l'instabilité militaire, à l'endettement excessif du tiers monde, à la détérioration continue des termes de l'échange, à la famine, à la stagnation de l'aide au développement, au chômage, à l'échec des négociations d'Uruguay et à la dégradation de l'environnement.

60. Face à la dichotomie sans précédent entre les politiques et la réalité économique, la communauté internationale doit mettre en place une coopération efficace pour relancer la croissance des pays en développement et alléger leur dette.

61. L'Afrique, qui abritera le cinquième de la population mondiale en l'an 2000, est écrasée par une dette qui s'élève à environ 275 milliards de dollars, représente 90 % de son PIB et absorbe 21 % de ses recettes d'exportation, contre 19 % en 1990. Les fonds absorbés par le service de la dette dépassaient ce que les pays africains perçoivent au titre de nouveaux emprunts. Quel que soit le discours utilisé, les pays pauvres continuent d'enrichir les pays les plus riches de la planète et le Zaïre s'interroge donc sur la viabilité des arrangements en matière de dette dont l'encours ne cesse de croître; en outre, la récession et l'instabilité politique en Afrique sont aggravées par les barrières douanières érigées par les pays développés, les taux d'intérêt élevés et la réticence des banques à consentir des prêts. Seule une commission consultative chargée de la dette et du développement sous l'égide du Secrétaire général pourrait trouver une solution durable à cette situation. Le Zaïre soutient les efforts déployés en vue de la conclusion d'accords internationaux visant à stabiliser les cours des produits de base et de l'intégration économique. A ce titre, il a signé en juin 1991 le Traité de la Communauté économique africaine, qui a pour but de développer la coopération interafricaine à une époque où de nouveaux pôles commerciaux se créent en Europe et en Amérique du Nord. Il faut renforcer la coopération Sud-Sud afin de relancer les économies africaines et suivre les recommandations de la Commission économique pour l'Afrique pour élaborer la nouvelle stratégie de développement pour les années 90, de sorte qu'elle bénéficie à l'Afrique et par là, à l'ensemble de l'humanité. C'est la raison pour laquelle le Zaïre est favorable à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.

62. Le Zaïre approuve les mesures envisagées à la Conférence de Rio au profit des pays qui protègent leurs forêts et appelle la communauté internationale à dégager des ressources additionnelles pour la mise en oeuvre d'Action 21 et des conventions et arrangements connexes.

63. Le Zaïre traverse actuellement une profonde crise économique multisectorielle due essentiellement à une gestion désastreuse, aggravée encore par des émeutes et des pillages. En 1991, l'économie zaïroise a reculé de 7,3 % et l'inflation a atteint 4 500 %. L'appareil de production est entièrement désorganisé et la dette extérieure est écrasante. Le Zaïre lance

(M. Londoale, Zaïre)

un appel à la communauté internationale pour qu'elle l'aide à réussir sa transition économique. Il espère que les pays nantis se rendront compte des efforts accomplis par le Zaïre, l'Afrique et le tiers monde en vue d'instaurer un système démocratique et restructurer leur économie et comprendront qu'ils doivent développer leur coopération avec eux. L'ONU a un rôle déterminant à jouer dans la reformulation d'un nouvel ordre économique, surtout le développement du tiers monde, et il faut espérer qu'elle tiendra compte des besoins des pays auxquels son concours et celui des institutions spécialisées peuvent être particulièrement utiles.

64. M. VILCHEZ (Nicaragua) s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et du Groupe de Rio. Les efforts déployés par les pays en développement pour relancer le processus de croissance se heurtent à la fermeture des marchés, à la pénurie de capitaux, à la faiblesse de l'investissement étranger, à la charge de la dette et aux restrictions qui entravent les transferts de technologie. Les conflits armés et les catastrophes naturelles ne font qu'aggraver la situation. Or, le sous-développement et la pauvreté sont les causes principales des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il n'est pas de paix sans développement et, inversement, il n'est pas de développement sans paix.

65. Après avoir connu un long conflit politico-militaire et plusieurs catastrophes naturelles, le Nicaragua a plus que jamais besoin d'assistance humanitaire, technique et financière. La Banque mondiale a souligné les circonstances difficiles que ce pays traverse actuellement, de sorte qu'il a pu avoir provisoirement accès aux fonds de l'Association internationale de développement et que le PNUD lui a accordé un traitement équivalent à celui réservé aux pays les moins avancés, bien qu'il ne soit pas officiellement considéré comme tel. La délégation nicaraguayenne espère que la communauté internationale tiendra dûment compte de ce fait. Elle formulera en temps opportun des propositions en vue d'obtenir d'urgence le soutien des organismes des Nations Unies pour la reconstruction économique et sociale du pays.

66. A cet égard, la délégation nicaraguayenne juge importante la restructuration des domaines économique et social en cours, à condition que les objectifs visés se concrétisent véritablement. Elle appuie les propositions formulées par le Secrétaire général, qui permettront une meilleure coordination des divers organismes. Elle se félicite également des propositions de réforme avancées par les administrations du PNUD et de l'UNICEF.

67. La revitalisation du Conseil économique et social, qui vise à éviter tout double emploi et concrétiser les objectifs de la coopération Nord-Sud, permettra de mettre en oeuvre les principaux aspects de la proposition révisée des pays nordiques et d'assurer une meilleure coordination entre le Conseil et les institutions issues des Accords de Bretton Woods. L'on sera alors en mesure de mieux canaliser vers des activités prioritaires les fonds reçus au titre de l'aide publique au développement.

/...

68. M. SOH (République de Corée) fait observer que l'année écoulée a été marquée à la fois par les éléments positifs dans la coopération politique et par la persistance de la stagnation de l'économie mondiale, due à l'absence de coopération économique. En effet, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, la production mondiale a baissé : un léger accroissement du produit intérieur brut des pays développés a été effacé par la détérioration des économies des pays d'Europe orientale et de l'ancienne Union soviétique. Les pays en développement en ont manifestement souffert. Si globalement leur PIB a augmenté de 3,2 % en 1991, cette croissance n'était pas du tout équilibrée sur le plan géographique. Alors que la croissance était vigoureuse en Asie de l'Est et du Sud-Est, le revenu par habitant n'a pratiquement pas changé en Afrique et, plus grave peut-être, dans près de la moitié des pays en développement, le produit par habitant est tombé ou a stagné en 1991. Une telle stagnation économique de proportions mondiales n'avait jamais été enregistrée depuis la création de l'ONU. La faiblesse de la croissance de l'économie mondiale s'explique en partie par un manque de volonté de s'engager dans la libéralisation des marchés et les transferts de technologie. Les pays en développement souffrent à la fois de la faiblesse des prix des produits de base et de la faiblesse de l'aide étrangère.

69. Par ailleurs, il a été reconnu que les menaces non militaires à la sécurité internationale constituaient un obstacle de taille à la paix et à la stabilité futures. Il est maintenant admis qu'un partenariat mondial entre nations riches et pauvres du monde est la seule façon d'écarter les crises qui pourraient résulter de la pauvreté générale. Etant donné la situation actuelle du dialogue Nord-Sud, cette reconnaissance ne se traduit pas encore par une amélioration des relations entre pays développés et pays en développement. On ignore trop facilement que le développement des courants commerciaux et financiers favoriserait la prospérité à la fois pour le Nord et pour le Sud.

70. S'agissant des négociations d'Uruguay, actuellement dans une impasse, ce qu'il faut c'est la volonté politique d'accepter un compromis, étant entendu qu'en fin de compte toutes les nations bénéficient d'un marché ouvert. La République de Corée s'efforcera activement de faire aboutir les négociations en cours à des résultats équilibrés et complets. Dans ce contexte, la multiplication d'arrangements commerciaux régionaux est à la fois encourageante et préoccupante. En effet tant que les courants d'échanges créés l'emportent sur les courants détournés d'autres pays, les blocs régionaux contribueront à la croissance générale. Il faut cependant éviter la tentation de recourir au protectionnisme et notamment il faut donner effet à la résolution 46/145 de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, les pays en développement ont beaucoup fait pour la libéralisation des échanges, ainsi que l'a noté le Secrétaire général de la CNUCED. Il faut réellement se féliciter des changements apportés par certains gouvernements d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique à leurs politiques de développement. Les pays en développement doivent aussi cependant continuer à attirer des capitaux étrangers.

(M. Soh, Rép. de Corée)

71. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a enfin mis en lumière deux problèmes interdépendants d'importance mondiale. Toutefois, en même temps qu'elle a montré le lien entre la protection de l'environnement et le développement, elle a aussi fait apparaître des différences de perspectives entre pays développés et pays en développement. D'ici à l'an 2030, la population mondiale aura augmenté de 3,7 milliards : la production alimentaire devra doubler et, dans les pays en développement, la production industrielle et l'utilisation de l'énergie seront multipliées par cinq. Aussi bien les pays développés que les pays en développement portent des responsabilités et doivent reconnaître la nécessité d'une intervention d'urgence. Le coût est un élément essentiel. Il est évident que les pays à revenus élevés devront jouer un rôle fondamental en fournissant les moyens techniques et financiers pour la protection de l'environnement. Pourtant, comme dans le cas des échanges, le monde entier en bénéficiera. Les nations en développement devront aussi faire appel à leurs propres ressources pour mettre en oeuvre une politique de développement qui tienne compte de la protection de l'environnement. Il est essentiel de veiller à éviter tout conflit entre les mesures de protection de l'environnement et de croissance économique. Un code de l'environnement établi à l'étranger ne devrait pas imposer des charges financières excessives aux pays en développement et les pays nouvellement industrialisés devraient avoir les moyens de réaliser leur potentiel industriel.

72. L'ONU n'influera substantiellement sur les produits économiques et sociaux de demain que si des Etats Membres ont la volonté de procéder à la réforme du système. Jusqu'à présent, la lenteur du changement est décevante. Aucun progrès notable n'a été enregistré dans la division des tâches entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Leurs mandats demeurent diffus et vagues. Il faut espérer qu'une solution pratique sera trouvée à la session en cours. Les grandes crises humanitaires du passé ont montré que l'Assemblée générale ne pouvait plus perdre de temps en débats stériles sur toute une gamme de questions. Il faudrait envisager un moyen concret de simplifier l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

73. Quant aux activités opérationnelles pour le développement, il convient de se préoccuper davantage du manque de coordination entre les organes subsidiaires et les institutions spécialisées. Il ne suffit pas d'accroître les ressources et les effectifs.

74. La République de Corée appuie sans réserve les efforts de l'ONU pour renforcer son rôle dans les domaines économique et social. A cette fin, elle partagera l'expérience acquise au cours de son propre développement économique, notamment par le transfert de technologies à d'autres pays en développement. Elle est prête également à fournir, dans la mesure de ses moyens, des secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles. Enfin, il faut espérer que les débats de la Deuxième Commission feront apparaître une volonté d'action en ce sens, aussi bien chez les pays développés que chez les pays en développement.

75. M. OKOBI (Nigéria) relève l'apparition de tensions nouvelles, parfois tragiques, qui ont mis en lumière les liens entre la paix et la sécurité, le progrès économique et social et les droits de l'homme. Le désespoir économique et social et l'injustice sociale sont parmi les principales causes de conflit. La disparition des réalités idéologiques et des zones d'influence oblige tous les pays à oeuvrer collectivement pour créer les conditions d'un développement favorable et répondre aux aspirations démocratiques. Parallèlement, les disparités ont continué de croître à l'intérieur des nations et entre elles. La situation économique internationale reste hostile aux pays en développement qui, de plus en plus privés d'accès aux marchés, de ressources et d'investissements étrangers, sont écrasés de dettes, ne peuvent obtenir les technologies dont ils ont besoin et souffrent de l'inéquité du système financier et commercial mondial. La décennie 1990 a mal commencé pour les pays en développement, qui ont enregistré une chute sans précédent de leur revenu, et laisse mal augurer de la nouvelle stratégie internationale du développement. La croissance dans les pays industrialisés devrait être plus lente dans les années 90 que dans les années 80, ce qui freinera l'expansion des marchés en raison de l'interdépendance économique mondiale. On peut se demander comment les nombreux pays qui ont fondé le développement économique sur l'exportation pourront appliquer leurs stratégies si les marchés mondiaux, l'investissement et les revenus ne s'accroissent pas, si les pays industrialisés n'obtiennent pas de meilleurs résultats et si les taux d'intérêt réel à long terme demeurent élevés. Il faudrait que le Groupe des Sept adapte davantage ses mesures de coordination aux besoins de l'économie mondiale. La quatrième Décennie du développement risque d'être inutile, comme les précédentes, pour les pays en développement. La transition économique en Europe orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants, les problèmes de l'Afrique, l'endettement et la pénurie d'investissements dans la plupart des pays en développement constituent d'énormes obstacles. La réduction des dépenses militaires des grandes puissances n'a pas encore produit les dividendes de paix escomptés et les retards dans les négociations d'Uruguay font craindre un protectionnisme qui empêchera le développement des échanges internationaux.

76. La Conférence de Rio a montré l'importance du développement; il importe de mettre en oeuvre l'Action 21 et de donner à la commission qu'il a été proposé de créer tous les pouvoirs et la souplesse nécessaires. La Conférence a montré que c'est principalement aux pays industrialisés qu'il incombe de résoudre les problèmes écologiques de la planète. En mettant les techniques et les moyens financiers qu'ils possèdent à la disposition des pays en développement, ils peuvent aider ceux-ci à résoudre leurs problèmes écologiques tout en accélérant leur propre développement. L'Action 21 ouvre de nouvelles perspectives de développement, qui exigent une volonté politique, mais surtout des moyens financiers suffisants, que les gouvernements décident d'assurer un développement durable dans un contexte national ou de donner des directives claires de portée mondiale aux organismes des Nations Unies et de les aider dans la phase suivante.

(M. Okobi, Nigéria)

77. Malgré certains anachronismes, la fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives à la coopération économique, sociale et écologique, particulièrement dans le domaine commercial. Il est donc paradoxal que, depuis six ans, les négociations d'Uruguay n'aient pas encore donné les résultats attendus. Leur échec freinerait la croissance des pays industrialisés et l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial. Il faut étendre aux secteurs protégés de l'agriculture et de la pêche les principes du libre échange, dont ont si bien bénéficié les pays développés. Les problèmes en suspens n'admettent pas d'autre retard, qui signifierait la fin des négociations d'Uruguay.

78. L'Afrique demeure l'élément le plus vulnérable de l'équation économique internationale et le Nigéria a constaté que les solutions proposées n'ont pas pu engendrer un développement durable. Les recettes classiques d'ajustement structurel n'ont pas donné les résultats escomptés. Les distorsions économiques internationales empêchent l'Afrique de tirer parti de ses maigres capitaux. Il faudrait que l'Afrique s'industrialise, ce qui suppose un endettement paralysant, et qu'elle gère mieux sa demande intérieure afin de dégager les moyens nécessaires à sa croissance économique; or, parallèlement, l'exigence de démocratie nécessiterait un afflux massif de capitaux en provenance des pays industrialisés.

79. Assaillis par des tâches multiples, l'Afrique en particulier et les pays en développement en général doivent surtout développer leur économie et, pour cela, non seulement résoudre les problèmes actuels qui risquent de persister mais aussi adopter une stratégie intégrée. Le dialogue devrait donc avant tout déterminer ce qu'il est possible de faire au niveau mondial pour assurer une croissance équilibrée et accélérée, particulièrement dans les pays en développement, car les mesures prises de temps à autre par les grands pays industrialisés pour résoudre certaines crises ne suffisent pas à régler les problèmes mondiaux, tous étroitement liés.

80. Dans la plupart des pays en développement, la crise de la dette et la pauvreté sont les deux principales menaces économiques et sociales, et créanciers et débiteurs doivent maintenant rechercher ensemble une solution fondée sur une réduction ou une annulation de la dette. La pauvreté est étroitement liée à l'endettement et tous doivent donc lutter contre elle et promouvoir un système économique et international équitable favorisant un développement durable.

81. L'ONU doit être à l'avant-garde de la lutte contre les problèmes actuels de la planète. La résolution 45/264 a réaffirmé la nécessité de restructurer et de revitaliser l'Organisation pour mieux lui permettre de relever les défis rencontrés par la communauté internationale. La délégation nigériane estime que tout débat concernant la coopération dans le domaine du développement doit se situer au niveau macro-économique, comme l'a clairement réaffirmé le Président du Groupe des 77. Ni les pays industrialisés ni les pays en développement ne peuvent rester inactifs face aux menaces qui pèsent sur le développement économique et social mondial. Les intérêts actuels et futurs de

(M. Okobi, Nigéria)

tous sont liés à la reprise de l'économie mondiale. La disparition des luttes idéologiques offre l'occasion de reconsidérer une stratégie mondiale de croissance, d'investissement productif et de développement. Au-delà des réponses nationales, les déséquilibres persistants de l'économie mondiale nécessitent un effort et une stratégie concertés et généraux qui engendrent une croissance durable et équilibrée et éliminent les inégalités du système financier et commercial mondial ainsi que le cercle vicieux de la pauvreté et de la violence.

82. Dans de nombreuses régions du monde, les transformations renforcent les perspectives de paix, annonciatrices d'espoir et, par là, de prospérité. Tous les pays doivent s'unir pour les élargir encore et garantir la prospérité et la survie sans laquelle la démocratie tant réclamée ne peut être qu'un vain mot.

La séance est levée à 13 h 10.